



Introduction/contexte

Les causes de la déforestation au Cameroun sont multiples (de Wasseige *et al.*, 2009) et incluent l'augmentation de la pression démographique, l'intensification des pratiques agropastorales, l'expansion de l'industrie minière ou encore la multiplication des pratiques illégales. Pour certains, la tentation est grande de compter l'ensemble des sociétés forestières implantées dans le pays parmi les acteurs principaux de la déforestation. Ce raccourci facile trouve néanmoins ses limites dans la nature des activités forestières actuellement favorisées dans le pays. En effet, suite à d'importants efforts menés sur le plan législatif, chaque exploitant forestier est aujourd'hui contraint de produire un plan d'aménagement et de s'y conformer au fil des ans. Ce plan, dont la vocation première est de garantir la durabilité de l'exploitation sur le long terme, établit notamment la liste des contraintes que les sociétés forestières s'engagent à appliquer. A titre d'exemple, aucun abattage n'est autorisé sous les diamètres minimums légaux d'exploitation, des zones dites de conservation sont clairement identifiées et exclues de l'exploitation, les jeunes tiges d'essences exploitables sont protégées, *etc.* Dans ces conditions, dès lors que les pertes de biomasse ligneuse liées à l'exploitation – en d'autres termes le prélèvement en bois, les dégâts liés à l'abattage et/ou au débardage, la construction des routes et pistes d'exploitation – sont inférieures à la production de la forêt, le maintien des stocks de carbone est garanti. Enfin, outre ce cadre juridique, nombre de sociétés implantées au Cameroun s'investissent activement, ou prévoient de le faire, dans le processus de certification *Forest Stewardship Council* (FSC). L'obtention puis la conservation dans le temps de ce certificat poussent les sociétés forestières concernées à maîtriser encore davantage toutes les étapes de l'exploitation (amélioration des connaissances écologiques des essences exploitées, reboisements des zones dégradées, lutte contre le braconnage, définition des forêts à haute valeur pour la conservation, *etc.*).

Suite au protocole de Kyoto (1997), les nombreuses discussions ont abouti à la prise en compte de la conservation et de la protection des forêts comme mécanismes pouvant intervenir dans la réduction d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). En 2007, lors de la conférence de Bali sous l'égide des Nations Unies, est né officiellement le concept de « Réduction des Emissions de gaz à effet de serre liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts » (*Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation, REDD*). L'idée sous-jacente est d'attribuer une valeur à la quantité de carbone stockée par la forêt sous la forme de « crédits carbone ». Ces crédits seraient payés par les pays industrialisés aux pays en développement pour atténuer les effets du changement climatique *via* la réduction des émissions de GES notamment dues à la déforestation. Les paiements se feraient sur la base de la quantification des stocks de carbone et des émissions évitées. En 2009, ce concept s'est élargi pour intégrer les notions d'aménagement forestier durable (*Sustainable Forest Management*), de conservation des forêts (*Conservation of Forests*) et d'augmentation des stocks de carbone (*Enhancement of carbon sinks*). Ces mécanismes

initiés au niveau international (Cancun 2010, Durban 2011) sont désormais repris sous l'appellation REDD+.

En 2008, le Cameroun s'est engagé dans le processus REDD+ notamment avec l'appui du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (*Forest Carbon Partnership Facility*, FCPF). A la suite de consultations menées à différents niveaux, une proposition de préparation à la REDD+ a été rédigée par ce partenariat, à destination de zones forestières du pays au sein desquelles des projets-pilotes devant permettre de tester puis concrétiser ce mécanisme. C'est dans ce contexte particulièrement favorable que les sociétés certifiées, dont Pallisco fait partie, ont potentiellement un rôle important à jouer dans les programmes REDD/REDD+.

Rôle de l'aménagement forestier et de la certification FSC dans les mécanismes REDD/REDD+

Comme nous l'avons vu précédemment, toute société désireuse d'exploiter du bois sur pied au Cameroun doit au préalable soumettre un plan d'aménagement à l'approbation de l'Administration des Eaux et Forêts, démarche également obligatoire dans le cadre de la certification FSC. La rédaction d'un tel plan repose sur des données acquises à la faveur d'inventaires dits d'aménagement, couvrant généralement environ 1% de la superficie de la concession inventoriée. Outre les espèces et qualités estimées des arbres concernés, leurs diamètres figurent au nombre des données récoltées. A partir du diamètre d'un arbre, de l'infra-densité de l'espèce à laquelle il appartient (renseignée dans les bases de données internationales) et du type de forêt au sein duquel il pousse, il est possible d'en calculer la biomasse à l'aide d'équations disponibles dans la littérature scientifique (Chave *et al.*, 2005). La biomasse étant en moyenne composée à 50% par du carbone, les diamètres notés durant les inventaires d'aménagement permettent *in fine* d'obtenir une estimation du carbone contenu dans les forêts de la concession. En ce sens, cette démarche inhérente à toute exploitation responsable participe de l'évaluation des quantités de stocks de carbone de la forêt, première étape du processus REDD/REDD+.

D'autre part, la certification FSC impose la mise en œuvre d'un programme ambitieux de réhabilitation des sites perturbés suite au passage de l'exploitation tels les trouées d'abattage, anciens parcs à grumes et anciens sites forestiers. Le reboisement de ces zones dégradées avec des plants des essences exploitées favorise la recolonisation de la forêt par des tiges possédant un haut potentiel de stockage de carbone car la majeure partie des essences exploitées incluent des grands arbres à longue durée de vie. Ces reboisements permettent donc à terme d'accélérer la reconstitution de la biomasse et du stock de carbone prélevé, composante importante du processus REDD+.

De même, l'exploitation à faible impact (prélèvement d'un ou deux arbres à l'hectare et par rotation, longue durée de rotation, techniques contrôlées d'abattage et de débardage) préconisée par la certification FSC rationalise les prélèvements de bois et réduit les dégâts dans le peuplement résiduel. Enfin, les contrôles aux entrées et sorties des concessions limitent les pertes en carbone liées à l'exploitation illégale.

Intérêt pour les sociétés forestières d'Afrique Centrale d'intégrer les mécanismes REDD/REDD+

Les sociétés forestières certifiées d'Afrique Centrale peuvent espérer intégrer les mécanismes REDD/REDD+ pour plusieurs raisons. En premier lieu, l'objectif est de renforcer

leur politique de gestion durable des massifs placés sous leur responsabilité, fondement de la certification FSC. Ensuite, il n'est pas impossible que des « crédits carbone » soient attribués aux sociétés faisant la démonstration d'une gestion durable de leurs forêts et participant de cette manière à la réduction des émissions de GES. Enfin, ces mêmes sociétés peuvent profiter de l'engouement constaté au niveau national des pays d'Afrique Centrale pour se positionner comme acteurs responsables, par exemple en proposant d'héberger l'un ou l'autre projet pilote ou bien encore en se faisant représenter aux négociations toujours en cours.

Cas spécifique de la société Pallisco-CIFM

De nombreux atouts caractérisent la société Pallisco dès lors qu'il s'agit d'intégrer ses activités dans les mécanismes REDD/REDD+, à savoir :

- (1) le premier plan d'aménagement de la société a été produit en 2003, l'ensemble de la concession étant aménagé en 2008 après l'acquisition de l'unité forestière d'aménagement 10-031 ; la société dispose donc actuellement d'importantes sources de données devant lui permettre d'estimer les stocks de carbone contenu dans les forêts placés sous sa responsabilité ;
- (2) dès 2006, cette société a défini sa politique d'engagement à la certification FSC, certificat qu'elle décroche deux ans plus tard ;
- (3) dans ce contexte, Pallisco s'est engagée dans un ambitieux programme de reboisement avec l'appui d'une ONG (Nature Plus) et d'une équipe de recherche d'une université de renom (Laboratoire de Foresterie des Régions tropicales et subtropicales, Gembloux Agro-Bio Tech – Université de Liège, Belgique). Certains des résultats de ce programme ont été publiés, décrivant la mise en œuvre de méthodes innovantes et éprouvées (Doucet *et al.* 2009), tandis que d'autres travaux sont encore en cours ;
- (4) l'entreprise a activement participé à la réalisation d'une étude (niveau Master, bioingénieur) ayant pour objectif la production puis la validation d'une méthode d'estimation de la biomasse et du carbone stockés dans les massifs de sa concession ;
- (5) sur la base des résultats de ce travail, Pallisco a apporté un appui logistique considérable au projet « Estimation de la Biomasse Aérienne Ligneuse en Afrique Centrale » financé par Gembloux Agro-Bio Tech (Université de Liège) ; les premiers résultats de ce projet fournissent notamment des valeurs d'infra-densité et des équations de biomasse adaptées aux forêts gérées par la société ;
- (6) enfin, le Cameroun a montré à plusieurs reprises son souhait d'aller de l'avant dans le processus REDD/REDD+, cet engouement national ne pouvant qu'être bénéfique à l'intégration des efforts de la société dans les processus REDD/REDD+.

Toutes ces démarches peuvent être intégrées à la première étape d'un système « Mesure, Rapport et Vérification » utile pour l'obtention des fonds (« Fonds Carbone » ou « Fonds pour les forêts du Bassin du Congo » de la Banque Africaine de Développement) potentiellement disponibles dans le cadre des mécanismes REDD/REDD+.

Références citées dans le texte :

de Wasseige C., de Marcken P., Bayol N., HiolHiol F., Mayaux P., Desclée B., Nasi R., Billand A., Defourny P., Eba'a R. (2012). Les forêts du Bassin du Congo - Etat des Forêts 2010, Office des Publications de l'Union Européenne, Luxembourg. http://www.observatoire-comifac.net/docs/edf2010/FR/Etat-des-forets_2010.pdf

Doucet J.-L., Kouadio Y. L., Monticelli D., Lejeune P. (2009). Enrichment of logging gaps with moabi (*Baillonella toxisperma* Pierre) in a Central African rain forest. *For. Ecol. Manage.*, **258**, 2407–2415. <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0378112709005805>

Pour aller plus loin :

<http://www.pallisco-cifm.com>

<http://www.gembloux.ulg.ac.be>

<http://www.natureplus.be>

Kouadio Y. L., Doucet J.-L. (2009). Étude du comportement de *Baillonella toxisperma* Pierre (moabi) dans les trouées d'abattage enrichies. *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, **13**, 317–324. <http://www.bib.fsaqx.ac.be/base/text/v13n2/317.pdf>

Ernst G. (2012). *Estimation du volume et de la biomasse aérienne ligneuse pour les espèces d'arbres du Sud-Est du Cameroun*. Travail de fin d'études, Gembloux Agro-Bio Tech (Université de Liège), Gembloux, 60 p.

Vincke D. (2011). *Elaboration d'une méthodologie d'estimation de la biomasse et du stockage de carbone des populations d'espèces ligneuses commerciales du sud-est du Cameroun*. Travail de fin d'études, Gembloux Agro-Bio Tech (Université de Liège), Gembloux, 65 p.

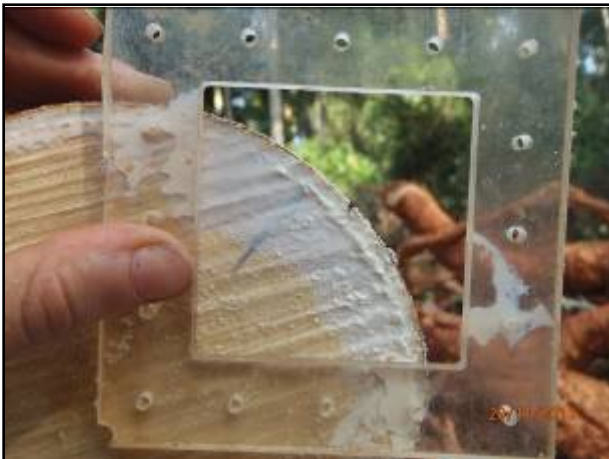
www.forestcarbonpartnership.org

<http://datadryad.org>

<http://www.fsc.org>



©Bourland/Gembloux Agro-Bio Tech (ULg), 2011



©Bouissou/Gembloux Agro-Bio Tech (ULg), 2012



©Bouissou/Gembloux Agro-Bio Tech (ULg), 2012



©Bouissou/Gembloux Agro-Bio Tech (ULg), 2012



©Vincke/Gembloux Agro-Bio Tech (ULg), 2011



©Vincke/Gembloux Agro-Bio Tech (ULg), 2011



©Vincke/Gembloux Agro-Bio Tech (ULg), 2011



©Vincke/Gembloux Agro-Bio Tech (ULg), 2011



©Vincke/Gembloux Agro-Bio Tech (ULg), 2011



©Vincke/Gembloux Agro-Bio Tech (ULg), 2011